



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 20 décembre 2021, 20 h
Par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2 Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
- 3 Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Mention à la suite du décès de monsieur Gilles Arsenault
- 5 Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Règlement 2020-440 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2021, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette des matières résiduelles - adoption du projet de règlement
 - 5.2 Autorisation de signatures - Actes notariés pour vente pour taxe 2018
- 6 Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Mandat d'aménagement paysager du devant de l'hôtel de ville
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aide spécifique aux organismes de loisir, sport et plein air 2022 - Parcours d'hébertisme au Parc régional du Mont-Saint-Joseph.
 - 9.2 Aide spécifique aux organismes de loisir, sport et plein air 2022 - Achat d'équipement de curling pour Bouge pour que ça bouge
- 10 Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13 Autres sujets**
- 14 Tour de table du conseil**
- 15 Période de commentaires et de questions**
- 16 La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 20 décembre 2021, 20 h 43, par webinaire

Étaient présents : M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Sylvie Tremblay, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère

Était absent M. Jean-Simon Landry, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

2. PÉRIODES DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

Aucun sujet.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Aucun sujet.

4. DOSSIERS DE LA MAIRIE

4.1 MENTION À LA SUITE DU DÉCÈS DE MONSIEUR GILLES ARSENAULT

5. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA GREFFE

5.1 Règlement 2021-458 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2022, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette des matières résiduelles - adoption du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend en compte le projet de règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2022, portant le numéro 2021-458;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 novembre 2021 et qu'un projet dudit règlement a été déposé séance tenante;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'adopter le projet de règlement 2021-458 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2022, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette des matières résiduelles.

5.2 AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTES NOTARIÉS POUR VENTE POUR TAXE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Poissonnerie de la Gare a acquis les propriétés suivantes lors de la vente pour non paiement de taxes tenue le 1er octobre 2021;

Lot 3 547 138 - Propriétaire Francyne Landry
Lot 4 542 568 - Propriétaire Louise St-Laurent
Lot 4 542 572 - Propriétaire Louise St-Laurent
Lot 4 542 616 - Propriétaire Lucille Johnson

CONSIDÉRANT QUE plus d'un (1) an s'est écoulé depuis ladite vente et que les anciens propriétaires n'ont pas fait le retrait desdits immeubles durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE toutes les formalités exigées par la Loi en rapport avec ladite vente ont été remplies;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer, l'acte de vente pour les propriétés suivantes, dont la Poissonnerie de la gare est adjudicateur, le tout ayant été acquis lors de la vente pour taxes tenues le 1er octobre 2018:

Lot 3 547 138 - Propriétaire Francyne Landry
Lot 4 542 568 - Propriétaire Louise St-Laurent
Lot 4 542 572 - Propriétaire Louise St-Laurent
Lot 4 542 616 - Propriétaire Lucille Johnson

6. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

Aucun sujet.

7. DOSSIERS DE L'URBANISME

Aucun sujet.

8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

8.1 MANDAT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU DEVANT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe au projet Tcité, dont le promoteur est la RÉGIM;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à aménager la station de service électrique située dans le stationnement est de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué est de 57 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet, qui a été réalisée cet automne, a coûté 37 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la phase finale vise l'aménagement paysager et horticole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire ajouter l'aménagement devant l'hôtel de ville au projet;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement vise à améliorer l'aménagement actuel, par notamment le remplacement d'arbres, et à réduire l'entretien et les GES;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cet ajout est évalué aux environs de 8 000\$.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville s'engage à payer le manque à gagner de 9 000\$ dans l'aménagement paysager et horticole de la station de service électrique et de l'hôtel de ville.

QUE la Ville autorise Alain Bernier, directeur du développement économique et du tourisme à octroyer les contrats nécessaires à cette réalisation.

9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 AIDE SPÉCIFIQUE AUX ORGANISMES DE LOISIR, SPORT ET PLEIN AIR 2022 - PARCOURS D'HÉBERTISME AU PARC RÉGIONAL DU MONT-SAINT-JOSEPH.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du milieu en juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a fait l'ajout d'une nouvelle aide financière spécifique aux organismes de loisir, sport et plein air sous forme d'appel de projets au budget 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du Mont-Saint-Joseph a déposé un projet de piste d'hébertisme au sommet avant le 1er septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 15 000 \$ (sans les taxes applicables) et que le financement demandé à la Ville est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères de l'aide spécifique aux organismes de loisir, sport et plein air et favorise la diversité des activités de plein air au sommet du Parc.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Sylvie Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie financièrement le projet de piste d'hébertisme du Parc régional du Mont-Saint-Joseph au montant de 10 000 \$ pour l'année financière 2022.

QUE le Parc régional du Mont-Saint-Joseph dépose un rapport annuel, au plus tard le 15 décembre 2022, comme indiqué dans la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du milieu.

9.2 AIDE SPÉCIFIQUE AUX ORGANISMES DE LOISIR, SPORT ET PLEIN AIR 2022 - ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE CURLING POUR BOUGE POUR QUE ÇA BOUGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du milieu en juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a fait l'ajout d'une nouvelle aide financière spécifique aux organismes de loisir, sport et plein air sous forme d'appel de projets au budget 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bouge pour que ça bouge a déposé un projet d'achat d'équipement de curling avant le 1er septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 15 500 \$ et que le financement demandé à la Ville est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères de l'aide spécifique aux organismes de loisir, sport et plein air et permettra la pratique d'un nouveau sport hivernal lors des activités parascolaires, du Février Festif et pour toutes autres personnes intéressées à découvrir ce sport.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie financièrement le projet d'achat d'équipement de curling de l'organisme Bouge pour que ça bouge au montant de 10 000 \$ pour l'année financière 2022.

QUE Bouge pour que ça bouge dépose un rapport annuel, au plus tard le 15 décembre 2022, comme indiqué dans la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du milieu.

10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet.

11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

12. PROCHAINE SÉANCE

Aucun sujet.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet.

14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

15.1 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trois (3) personnes ont assisté à la séance extraordinaire.

Aucune question ou commentaire.

16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:54 , Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier